

1

( N° 192. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 2 AVRIL 1838.

---

*Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur J.-B. TULLE.*

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête adressée au roi en 1832 et renouvelée en 1836, le sieur J.-B. Tulle, ancien militaire, négociant à Beveren (Flandre occidentale, arrondissement de Furnes), demande la naturalisation.

Né Français, le pétitionnaire habite la Belgique depuis plus de 36 ans; c'est par oubli qu'il n'a pas fait en temps utile la déclaration prescrite par l'art. 133 de la Constitution. Il a épousé une femme belge et est père d'une nombreuse famille; il jouit de l'estime de ses concitoyens. Les rapports des autorités consultées lui sont très favorables.

*Le rapporteur,*  
D.-J. LEJEUNE.

*Le président,*  
FALLON (ISIDORE).